

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**DISTRICT DE LA GIRONDE
DE FOOTBALL**

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : 4, Rue Pierre Duhaa
33520 BRUGES

Assemblée Générale Ordinaire du 19 Novembre 2022



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2022

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité de Direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments



collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 4 Novembre 2022

Alexandre Cattin
Commissaire aux comptes



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes Annuels au 30/06/2022

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	101 160	24 370	76 790	147 620	- 70 830
Constructions	596 264	279 160	317 105	554 942	- 237 837
Installations techniques, matériel et outill	6 993	1 093	5 900		5 900
Autres immobilisations corporelles	192 467	181 726	10 740	12 035	- 1 295
Immobilisations corporelles en cours	1 022 881		1 022 881	26 014	996 867
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	11 917		11 917		11 917
TOTAL (I)	1 931 683	486 350	1 445 333	740 612	704 721
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	2 748		2 748	1 273	1 475
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes ra	60 300		60 300	34 568	25 732
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	94 793		94 793	150 967	- 56 174
Valeurs mobilières de placement	52 593		52 593	51 819	774
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 251 190		1 251 190	742 181	509 009
Charges constatées d'avance	26 713		26 713	9 007	17 706
TOTAL (II)	1 488 337		1 488 337	989 815	498 522
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	3 420 020	486 350	2 933 670	1 730 427	1 203 243



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes Annuels au 30/06/2022

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation
<i>Fonds propres</i>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	851 357	805 629	45 728
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	427 060	427 060	
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	789 523	45 728	743 795
Situation nette (sous total)	2 067 940	1 278 417	789 523
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		44 327	- 44 327
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 067 940	1 322 743	745 197
<i>Fonds reportés et dédiés</i>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
<i>Provisions</i>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	37 546	66 460	- 28 914
TOTAL (III)	37 546	66 460	- 28 914
<i>Dettes</i>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associat			
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré	402 822	140 676	262 146
Emprunts et dettes financières diverses	37 840	47 840	- 10 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 320	17 768	235 552
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	91 088	96 224	- 5 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 364	31 965	- 11 601
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	22 750	6 750	16 000
TOTAL (IV)	828 184	341 223	486 961
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 933 670	1 730 427	1 203 243
<i>Engagements reçus</i>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétent			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes Annuels au 30/06/2022

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
<i>Produits d'exploitation</i>				
Cotisations	206 488	178 018	28 470	15.99
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	272 468	49 468	223 000	450.80
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	112 465	58 812	53 653	91.23
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	301 406	429 567	- 128 161	-29.83
. Versements des fondateurs ou consommations/dot consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et tra	37 166	3 616	33 550	927.82
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	19 123	25 669	- 6 546	-25.50
Total des produits d'exploitation (I)	949 117	745 150	203 967	27.37
<i>Charges d'exploitation</i>				
Achats de marchandises	4 952	3 009	1 943	64.57
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	399 541	205 539	194 002	94.39
Aides financières	1 500		1 500	
Impôts, taxes et versements assimilés	24 585	29 639	- 5 054	-17.05
Salaires et traitements	374 439	345 509	28 930	8.37
Charges sociales	111 211	61 924	49 287	79.59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 352	43 012	- 12 660	-29.42
Dotations aux provisions		10 892	- 10 892	-100.00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	15 632	13 715	- 1 917	13.98
Total des charges d'exploitation (II)	962 213	713 239	248 974	34.92
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-13 097	31 910	- 45 007	-141.03
<i>Produits financiers</i>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	1 103	2 018	- 915	-45.34
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transfer				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placem				
Total des produits financiers (III)	1 103	2 018	- 915	-45.34
<i>Charges financières</i>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et a				
Intérêts et charges assimilées	4 493	4 629	- 136	-2.94
Différences négatives de change				



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes Annuels au 30/06/2022

	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de pl				
Total des charges financières (IV)	4 493	4 629	- 136	-2.94
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-3 390	-2 611	- 779	29.84
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-16 487	29 299	- 45 786	-156.26
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	6 348	10 487	- 4 139	-39.47
Sur opérations en capital	1 094 327	8 033	1 086 294	n/s
Reprises sur provisions et transferts de charges		65 427	- 65 427	-100.00
Total des produits exceptionnels (V)	1 100 675	83 947	1 016 728	n/s
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 099	67 518	- 64 419	-95.41
Sur opérations en capital	283 266		283 266	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et p	8 300		8 300	
Total des charges exceptionnelles (VI)	294 665	67 518	227 147	336.42
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	806 010	16 429	789 581	n/s
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	2 050 894	831 114	1 219 780	146.76
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 261 371	785 386	475 985	60.61
EXCEDENT OU DEFICIT	789 523	45 728	743 795	n/s
Evaluation des contributions volontaires en natu				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				



DISTRICT DE LA GIRONDE Comptes Annuels au 30/06/2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Le District de la Gironde de Football est une association loi 1901, créée avec l'accord de la Fédération Française de Football (FFF) le 8 octobre 2016 suite à la fusion et l'absorption des quatre anciens districts de la Gironde à savoir Bordeaux, Gironde-Atlantique, Gironde Est et Sauternais & Graves. C'est un organe déconcentré de la FFF, chargé d'une mission de service public délégué par l'Etat.

L'association a, entre autres, pour objet d'assurer la gestion du football sur le territoire départemental de la Gironde, et plus particulièrement, d'organiser, développer et contrôler l'enseignement et la pratique du Football, sous toutes ses formes, de délivrer des titres départementaux et procéder aux sélections départementales, de mettre en œuvre le projet de formation fédéral, d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts, les pouvoirs publics et le mouvement sportif.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée par un Comité de Direction composé, au maximum, de 30 membres et d'un Bureau composé d'un minimum de 7 membres issus du Comité de Direction. Des commissions spécifiques sont mises en place pour traiter de sujets qui leurs sont dédiés.

Les ressources du District proviennent, notamment, des droits d'engagement des clubs dans les compétitions officielles, des amendes et droits divers, des cotisations des membres, des subventions fédérales et étatiques, de partenariats ou encore de recettes liées à l'exploitation des matchs disputés et autres manifestations organisées.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 933 670,14 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 789 523,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/11/2022 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à la crise sanitaire liée au covid, l'association a vu son activité 2021-2022 reprendre de manière normale. La saison 2020-2021 ayant été arrêtée en octobre 2020, cela a une incidence sur les variations des postes du compte de résultat.

Lors de l'exercice 2021-2022, l'association a vendu son siège de Bruges (prix de cession à 1.050.000 €) pour en devenir locataire jusqu'à la fin des travaux de son nouveau siège à Cenon courant 2023.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement comptable ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, du règlement comptable ANC n° 2019-04 (ESSMS), et n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes Annuels au 30/06/2022

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes Annuels au 30/06/2022

Traitement comptable des subventions

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.
Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

Commissaire aux Comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4.800 E.

Contribution volontaire en nature

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si:

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à la réglementation, l'association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature compte tenu de l'impossibilité de les valoriser.

De plus, leur caractère étant non significatif, leur appréciation n'est pas essentielle à la compréhension de son activité.

Indemnités de fin de carrière :

Option retenue :

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 30/06/2022 est de 3,22 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Le total des engagements calculé au 30/06/22 s'élève à 37 546,33 €.



DISTRICT DE LA GIRONDE Comptes Annuels au 30/06/2022

Autres Informations :

À ce jour, l'association n'est pas impactée par la guerre en Ukraine même si le tissu économique du pays voit une hausse substantielle du prix de certaines matières premières dont le carburant et l'électricité.

Abandons de frais

Les abandons de frais ont été comptabilisés en charges et produits, et non comme les années précédentes, en hors bilan. Les abandons de frais s'élèvent à 18.087 €.



DISTRICT DE LA GIRONDE
Comptes Annuels au 30/06/2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 719 024	1 006 423	805 681	1 919 766
Immobilisations financières		11 917		11 917
TOTAL	1 719 024	1 018 340	805 681	1 931 683

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains	22 825	1 545		24 370
Constructions				
sur sol propre	673 157	21 351	422 350	272 159
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	95 686	2 505	91 190	7 001
Installations techniques, matériel, outillages industriels	402	691		1 093
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	54 831	292		55 123
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	131 511	3 968	8 875	126 603
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	978 412	30 352	522 415	486 350
TOTAL GENERAL (I+II+III)	978 412	30 352	522 415	486 350



DISTRICT DE LA GIRONDE
Comptes Annuels au 30/06/2022

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	11 917		11 917
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	60 300	60 300	
Autres créances	94 793	94 793	
Charges constatées d'avance	26 713	26 173	
TOTAL	193 723	181 266	11 917

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	12 897
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	8 784
TOTAL	21 681



DISTRICT DE LA GIRONDE
Comptes Annuels au 30/06/2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions obligatoires similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	66 460		28 914	37 546
TOTAL (II)	66 460		28 914	37 546
TOTAL GENERAL (I+II)	66 460		28 914	37 546
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			28 914	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	402 822	294 566	73 918	34 337
Dettes financières diverses	37 840	37 840		
Fournisseurs	253 320	253 320		
Dettes fiscales et sociales	91 088	91 088		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 364	20 364		
Produits constatés d'avance	22 750	22 750		
TOTAL	828 184	719 929	73 918	34 337



DISTRICT DE LA GIRONDE
Comptes Annuels au 30/06/2022

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 765
Dettes fiscales et sociales	75 208
Autres dettes	13 320
TOTAL	94 293